



SAINT-TROPEZ

GASSIN

LA CROIX-VALMER



Département du Var
Commune de RAMATUELLE

REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

3. Annexes

Légende

ZONE DE PUBLICITE

- Zone 1 : le centre ancien
- Zone 2 : les axes structurants
- Zone 3 : les secteurs à activités
- Zone 3.c Hameau mixte du Colombier
- Zone 4 : la plage de Pampelonne
- Zone 5 : le reste du territoire

PRESRIPTION REGLEMENTAIRE

- Secteurs de sensibilité paysagère

ELEMENT DE PATRIMOINE

- Patrimoine bâti agricole
- Patrimoine bâti
- Ouvrage patrimonial

3.1 Documents graphiques

B

Zonage du R.L.P.

ELABORATION
Arrêté par délibération du conseil municipal le 30/01/2018
Approuvé par délibération du conseil municipal le 21/12/2018

Le fond de plan cadastral figure sur ce document à titre d'information. Seule la représentation graphique du R.L.P. dont les composantes figurent en légende à une valeur réglementaire.
La commune n'est pas responsable des éventuelles erreurs du fond de plan cadastral qui doivent être signalées au service des cartes locales.

0 250 500 750 1000 m